



# MÉMOIRE SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE (SUD ET OUEST)



Présenté au  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Décembre 2008

## 1. AVANT-PROPOS

Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) de Laval, Lanaudière, des Laurentides et Montréal tiennent à remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui leur offre l'occasion de présenter un mémoire sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de Sainte-Sophie (sud et ouest), Waste management*.

Au cours des dernières années, les CRE de la région métropolitaine ont participé à la consultation sur *La gestion des matières résiduelles au Québec, le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, BFI Usine de triage ltée. et le Projet du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal*. De plus, les CRE ont suivi de près ce qui se fait en matière de gestion des matières résiduelles dans la région métropolitaine et ailleurs.

Les CRE sont conscients de la problématique de la gestion des matières résiduelles et à cet effet, ils désirent apporter des solutions d'avenir conformément au principe **du développement durable**, en se **basant sur la hiérarchie des 3R-V (la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et le compostage)**.

**Rédaction du document** : Coralie Deny, CRE-Montréal et Guy Garand, CRE de Laval

## TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS .....	2
2. PRÉSENTATION DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE .....	4
3. INTRODUCTION.....	5
4. WASTE MANAGEMENT EN CONTRADICTION AVEC SES PRINCIPES SUR SON SITE DE SAINTE-SOPHIE .....	6
5. UN PROJET QUI VA À L'ENCONTRE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998-2008.....	7
6. UN PROJET QUI ARRIVE TROP TARD .....	9
7. LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AU PROJET DE WASTE MANAGEMENT.....	11
A. L'acceptabilité sociale .....	11
B. Les espaces boisés et le territoire agricole.....	12
C. Les nuisances et les enjeux environnementaux.....	13
D. Les milieux humides.....	15
8. CONCLUSION .....	16
9. BIBLIOGRAPHIE.....	18
10. ANNEXES .....	19

## **2. PRÉSENTATION DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE**

Les CRE sont des organismes à but non lucratif regroupant de façon volontaire tout organisme privé ou public voué à la protection de l'environnement et à la promotion des principes du développement durable. Les CRE se préoccupent des dimensions sociale, environnementale et économique afin d'assurer un développement qui répond aux besoins présents sans priver les générations futures d'une qualité environnementale enviable.

La mission des CRE est de suggérer et de soumettre des solutions constructives qui tendent vers un développement durable tout en assurant une meilleure qualité de vie et un environnement sain pour les citoyens. Les CRE sont prêts à travailler avec tous les intervenants dans le respect des lois et des règlements. L'œuvre entreprise par les CRE se fait en toute objectivité.

### 3. INTRODUCTION

Les CRE favorisent une prise de conscience de l'importance de l'environnement et du développement durable dans le quotidien et se prononcent sur des sujets qu'ils jugent pertinents à cet effet. Vu l'importance et l'impact que peut avoir le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de Sainte-Sophie (sud et ouest)* par Waste Management sur notre environnement, sur la qualité de vie des citoyens et sur la mise en place des principes de développement durable, les CRE considèrent importante leur participation au débat déjà engagé depuis plus de 20 ans.

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est composée des villes de Laval, Longueuil, Montréal et de 80 autres municipalités. Elle représente approximativement 3,6 millions d'habitants, soit presque la moitié de la population du Québec. À elle seule, la CMM produit plus 6 millions de tonnes de matières résiduelles par année, dont plus de 60 % sont envoyées dans cinq grands lieux d'enfouissement (Ste-Sophie, Lachenaie, St-Thomas, Lachute et St-Nicéphore) dont quatre sont situés à l'extérieur de son territoire.

Conscients que les ressources premières sont limitées, que la consommation importante de la population génère beaucoup de matières résiduelles, nous ne pouvons, en tant que société qui se veut responsable, nous permettre de continuer à gaspiller ces ressources. Les CRE croient que la plupart des matières résiduelles perçues généralement comme des «**DÉCHETS**» doivent être considérées plutôt comme des ressources exploitables et non comme des matières à éliminer.

La quantité de matières résiduelles que nous générons nous oblige en effet à réagir rapidement pour mettre en place une **saine et responsable gestion** de nos matières résiduelles. Il faut revoir nos méthodes de fabrication et d'emballage, notre mode de consommation et notre manière de gérer les matières résiduelles. Pour y arriver, il faut commencer immédiatement par **la réduction à la source, la récupération, le recyclage et la valorisation (3R-V)** si nous ne voulons pas léguer aux générations futures les conséquences d'une situation environnementale insoutenable issue de nos pratiques irresponsables.

Au Québec, comme partout en Amérique, là où il se pratique, **l'enfouissement des matières résiduelles doit être utilisé en dernier recours, après avoir optimisé toutes les filières en amont.** Aujourd'hui, tout le monde s'accorde pour reconnaître l'ampleur grandissante des problèmes liés à l'enfouissement des matières résiduelles mais les mesures structurantes pour y remédier demeurent encore bien trop timides. En regard des problèmes actuels et futurs reliés aux sites d'enfouissement, il devient urgent d'effectuer un virage vers des pratiques plus respectueuses de notre environnement et ce, dès maintenant. Citons pour appuyer ce constat un extrait de l'étude effectuée par SNC-Lavalin pour la CMM dans le cadre du PDGMR<sup>1</sup> : «*Parmi les nombreux agencements possibles, neuf scénarios ont été comparés à la situation actuelle, dite de référence, qui consiste en l'enfouissement des résidus mélangés issus d'une collecte à 2 voies. La situation de référence représente un coût de 107 \$/unité d'occupation (u.o.). Ce coût exclut toutefois les frais reportés aux générations futures et liés à la réhabilitation du site. Une*

---

<sup>1</sup> Comparaison des techniques et des scénarios de gestion des matières résiduelles, réalisée dans le cadre du PMGMR par SNC-Lavalin (octobre 2007)  
[http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/Etude\\_Technologies\\_PMGMR.pdf](http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/Etude_Technologies_PMGMR.pdf)

*décontamination future du site, estimée à titre indicatif à 165 \$/tonne excavée, reviendrait à 124 \$/u.o. Le coût de la situation de référence s'élèverait alors à 231\$/u.o.»*

Afin de diminuer la pression que nous exerçons dans notre région et sur notre planète, il est urgent d'unir maintenant tous nos efforts pour atteindre les objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Objectifs qui ne seront malheureusement pas atteints dans les délais impartis.

Ainsi, nous espérons que le présent document éclairera le BAPE et lui permettra de faire des recommandations qui répondront aux aspirations des CRE et de ses membres.

#### **4. WASTE MANAGEMENT EN CONTRADICTION AVEC SES PRINCIPES SUR SON SITE DE SAINTE-SOPHIE**

Waste management est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la collecte, du transport et de l'élimination des matières résiduelles en Amérique du Nord. Waste Management opère le lieu d'enfouissement technique situé dans la municipalité de Sainte-Sophie sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord dans la région des Basses-Laurentides.

Les opérations d'enfouissement ont commencé en 1964 alors que le site était la propriété de l'entreprise Services sanitaires Robert Richer, Waste Management (Intersan) en a fait l'acquisition en 1997.

**La grande majorité des clients qui ont actuellement recours aux services offerts au L.E.T. de Sainte-Sophie se retrouve dans la région métropolitaine de Montréal, les Laurentides et la Lanaudière.**

**Le L.E.T. de Ste-Sophie enfouit près de 1 000 000 tonnes/an de matières résiduelles pêle-mêle et son permis vient à échéance en 2010. Jusqu'en 2001, le L.E.T. de Sainte-Sophie gérait un centre de tri qui traitait annuellement 10 000 tonnes de matières récupérées approximativement et qui sont aujourd'hui dirigées vers un autre centre de tri, car l'activité était jugée non rentable par l'entreprise. Par ce geste, on constate qu'actuellement Waste Management n'envisage que l'enfouissement massif sur son site de Sainte-Sophie.**

Pourtant, dans son document «Le sens de l'engagement», Waste management se pose comme *Leader dans le domaine de la gestion intégrée des matières résiduelles en Amérique du Nord* et se considère comme «*une entreprise qui s'engage quotidiennement à faire toute la différence pour l'environnement, les communautés et les citoyens*».

**En effet, en 2005 la compagnie annonçait le recyclage de près de 6 millions de tonnes de matières en Amérique du Nord (105 centres de tri), avec un doublement de volume en trois ans. Une question se pose alors : comment se fait-il que Waste Management n'implante pas au Québec, et plus spécifiquement à Sainte-Sophie, de telles pratiques ?**

**Par ailleurs, la gestion intégrée des matières résiduelles ne peut se faire également sans le compostage des matières putrescibles. Pourquoi Waste Management n'a pas considéré dans sa demande la possibilité de construire sur son site une plate-forme de compostage ?**

La gestion intégrée des matières résiduelles passe aussi par un tri mécano-biologique avant d'enfouir pour optimiser la récupération et composter les matières putrescibles qui n'auraient pas été récupérées par la collecte à trois voies. Un grand nombre de pays européens ont déjà adopté cette technologie associée à la digestion anaérobie (notamment en Allemagne, France, Autriche, Espagne). Pourquoi Waste Management n'envisage pas dans un scénario 2 la mise en place d'une telle pratique ?

## **5. UN PROJET QUI VA À L'ENCONTRE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998-2008<sup>2</sup>**

Le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 énonce les principes et formule les actions qui permettront d'atteindre les objectifs pour 2008. Le Plan d'action identifie comme objectif général de mettre en valeur annuellement une moyenne de 65 % des matières résiduelles pour les secteurs municipal, institutionnel, commercial et industriel. Ce plan identifie les objectifs de valorisation par secteur et par matières.

Les actions que propose le Plan d'action reposent sur les principes suivants : **les 3RV, la responsabilité élargie des producteurs, la participation de la population, la régionalisation et le partenariat.**

La demande déposée auprès du gouvernement du Québec pour le *Projet d'agrandissement du L.E.T. de Sainte-Sophie (sud et ouest)* exige une superficie additionnelle de 96 hectares pour recevoir un volume supplémentaire évalué à 29 millions de mètres cubes de matières résiduelles. Sur cette base, la durée de vie active du L.E.T. serait approximativement de 25 ans, soit une exploitation potentielle de 2010 à 2035.

De 1964 à 2006, le site a reçu et enfoui un total de 11 892 626 tonnes de matières résiduelles. Quelque 12 millions de tonnes en 32 ans et la présente demande autour de 27,8 millions de tonnes en 25 ans ; une évolution peu glorieuse dans une perspective de gestion responsable des matières résiduelles.

Au Québec, la capacité d'élimination des matières résiduelles se matérialise surtout par l'établissement ou l'agrandissement de lieux d'enfouissement. Ces lieux devraient être dimensionnés selon une évaluation de la capacité totale requise pour l'élimination des résidus ultimes en fonction des plans de gestion et des besoins anticipés dans les années à venir. Or, cette évaluation de la capacité requise n'a pas systématiquement été faite par le passé et les autorisations d'agrandissement ou d'établissement ont simplement suivi les demandes des promoteurs et des opérateurs. Ceux-ci ont un intérêt économique fort à « éliminer » le plus possible.

---

<sup>2</sup> Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, 1998

Pour Waste Management comme pour les autres opérateurs, l'accès aux services d'élimination qu'ils offrent se mesure comme un coût à payer par tonne de matière éliminée. Pour financer ou rentabiliser son investissement, les opérateurs recherchent constamment à augmenter le nombre de tonnes éliminées. On constate cet état de fait en ce qui concerne l'enfouissement depuis des décennies. En effet, les lieux d'enfouissement, particulièrement les grands lieux d'enfouissement en majorité de tenure privée dans la région de Lanaudière et des Laurentides autour de Montréal, se sont considérablement développés en anticipation de la demande potentielle de services d'élimination à offrir en périphérie de la plus grande agglomération urbaine du Québec.

Les investissements importants consentis par les opérateurs de lieux d'enfouissement commanderont toujours d'offrir en quantité suffisante le « produit » qui permet de les rentabiliser et qui se vend à la tonne : « l'élimination des déchets ». Toute augmentation du taux de récupération et de recyclage sur un territoire donné se traduira en perte économique pour l'opérateur de l'infrastructure d'élimination. Voilà pourquoi un LET de la dimension de celui proposé, va à l'encontre d'une gestion écologique des matières résiduelles basée sur les 3RV.

L'étude d'impact de Waste Management présente ses prévisions concernant les besoins en élimination entre 2010 et 2035. Selon nous un biais important y figure, ayant pour conséquence de gonfler substantiellement les chiffres : aucun des scénarios ne prend en considération l'augmentation possible et souhaitable du taux général de détournement de l'enfouissement. Selon cette étude, la société québécoise ne pourra au cours des 25 prochaines années (un quart de siècle !) améliorer ses performances en termes de gestion de matières résiduelles. Pourtant, des exemples de villes dans le monde démontrent déjà le contraire avec des taux de détournement dépassant déjà les 50% et dans certains cas proche de 70% : San Francisco avec 67%, Portland avec 60%, Edmonton avec 60% (Données de 2006) et Victoriaville avec 66% (2008). C'est donc une projection très conservatrice qui est présentée ici et sur laquelle s'appuie cette demande.

L'acceptation d'une telle demande se traduirait par le statu quo quant à l'enfouissement des matières résiduelles pour les deux prochaines décennies. Cette demande nous paraît de ce fait inacceptable, et cela d'autant plus qu'aucune autre solution impliquant les 3R-V n'a été mise de l'avant par le promoteur.

Ce projet d'agrandissement n'est malheureusement pas une exception mais fait partie plutôt d'une tendance. En effet, un grand nombre de demandes d'agrandissement de L.E.T ont été faites, toujours avec une vision de gestion non responsable des matières résiduelles, c'est-à-dire basée sur l'enfouissement massif et pêle-mêle pour les prochaines décennies.

Par ailleurs, on remarque que dans le dossier des L.E.T., en l'espace d'un peu plus de 20 ans, plusieurs facteurs ont engendré une problématique environnementale (nuisances) qui ne peut plus perdurer sans conséquences graves pour l'environnement et la santé. On constate aujourd'hui que la pratique de l'enfouissement sans considération pour les matières recyclables et la matière compostable n'a permis que de prolonger une situation problématique sans issue.

Alors qu'une polémique perdure toujours sur le territoire de la CMM et de la région limitrophe au sujet de la façon de gérer les matières résiduelles, un nombre sans cesse grandissant de citoyens, groupes de citoyens, groupes environnementaux, entreprises et fonctionnaires soulignent



l'urgence et la nécessité de réorienter la gestion des matières résiduelles vers une approche plus saine, plus respectueuse de l'environnement et plus durable.

Il ne faut pas oublier que deux des actions proposées dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* du gouvernement du Québec reposent sur les principes fondamentaux suivants :

#### *Les 3RV-E*

*À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre lors des choix de gestion des matières résiduelles.*

#### *La régionalisation*

*C'est à l'échelle d'une municipalité régionale de comté ou d'une communauté urbaine, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions quant au choix des moyens et à leur mise en œuvre.*

Dans le cas présent, ces deux principes ne sont pas respectés. La démarche entreprise par la compagnie Waste Management de Sainte-Sophie porte à croire en effet que l'enfouissement pêle-mêle de ces matières est **la seule solution envisageable pour l'entreprise** pour répondre au problème de l'accroissement des volumes à disposer, sans considération pour les 3R-V et sans offrir aucune autre alternative aux municipalités et aux MRC.

Les CRE trouvent inacceptable de laisser perdurer ou d'encourager une situation qui n'offre aucune solution à court, moyen et long termes au problème de la disposition des matières résiduelles et surtout que cela dure depuis trop longtemps.

## **6. UN PROJET QUI ARRIVE TROP TARD**

Cette demande concernant le *Projet d'agrandissement du L.E.T. de Sainte-Sophie (sud et ouest)* arrive à un bien mauvais moment et en fait trop tard. En effet, la CMM et les municipalités qui la composent sont présentement à examiner et à mettre en place des solutions plus durables, saines pour l'environnement et rentables économiquement. Son directeur général, monsieur Massimo Iezzoni, a clairement affirmé lors de son allocution au colloque de l'UMQ<sup>3</sup> que l'objectif de 60% pour le recyclage serait atteint très prochainement au niveau de la CMM. Il a par ailleurs signifié que la priorité devrait être mise sur les infrastructures pour le compostage et la digestion anaérobie pour atteindre d'ici 2012 le taux de détournement de 60% des matières putrescibles. La gestion des matières putrescibles est en train de se mettre en place ou sur le point de se faire : la collecte à trois voies et les infrastructures de compostage (aérobie et anaérobie) sont soit déjà à l'étude soit déjà en marche. De grandes métropoles nord-américaines sont en avance à ce niveau : citons à titre d'exemple Toronto qui traite depuis 2002 par digestion anaérobie les résidus de cuisine triés à la source (Dufferin station), une centaine d'installations sont également déjà en

---

<sup>3</sup> Forum sur la gestion des matières résiduelles les 22 et 23 octobre 2008, organisé par l'Union des municipalités du Québec

activité en Europe. Plus près de nous, Rivière-du-Loup vient d'annoncer la construction de sa future usine de digestion anaérobie, en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup et le Groupe Valorr Inc. Pour l'agglomération de Montréal, un grand nombre de villes et d'arrondissements<sup>4</sup> se disent prêts à mettre en place la collecte à trois voies (en réponse à la lettre envoyée par le CRE-Montréal – voir en annexe).

D'autre part, le gouvernement du Québec devrait en 2009 adopter un règlement pour favoriser le recyclage des matériaux électroniques. L'agglomération de Montréal prévoit la construction de 8 nouveaux éco-centres. Toutes ces initiatives et bien d'autres contribueront dans un avenir proche à détourner de l'enfouissement des quantités importantes de matières. Citons à cet égard quelques exemples étrangers significatifs qui pourraient être appliqués au Québec au cours des prochaines années : en Ontario, la consigne des bouteilles de vin et d'alcool a été mise en place cette année («Deposit Return System»); la Nouvelle-Écosse a assujéti depuis 1996 tous les contenants de boissons au système de consignation; en Allemagne, l'enfouissement de déchets ménagers ne doit pas dépasser 5 % de portion organique; l'enfouissement des matières organiques est interdite en Nouvelle-Écosse.

L'acceptation du *Projet d'agrandissement du L.E.T. de Sainte-Sophie (sud et ouest)* viendrait d'emblée encourager pour les vingt-cinq (25) prochaines années l'enfouissement pêle-mêle de grandes quantités de matières résiduelles, et cela avant même que les municipalités, les MRC, la CMM et le gouvernement du Québec aient eu le temps de mettre en place toutes les mesures relatives aux **3R-V**.

Bien sûr, il reste les matières issues des industries, commerces et institutions (ICI) qui remplissent aussi pour une bonne part les sites d'enfouissement. Des efforts importants doivent être faits aussi de ce côté-là. Le gouvernement doit leur lancer un message clair quant à une gestion responsable de leurs matières résiduelles, s'il veut vraiment que sa propre Politique soit respectée. Un agrandissement aussi important du L.E.T. de Sainte-Sophie contreviendrait à cette volonté exprimée. L'augmentation substantielle de la redevance à l'enfouissement aiderait en ce sens; en Europe le montant exigé oscille entre 40 et 85 euros par tonne.

D'autre part, la mise en place d'infrastructures pour le compostage (aérobie et anaérobie) des matières municipales devrait également permettre le traitement des matières putrescibles des ICI, ce qui faciliterait leur participation.

Certaines municipalités du Québec ont décidé de collecter, de façon obligatoire ou volontaire, les matières recyclables des ICI situées sur leur territoire, entraînant ainsi systématiquement ces organisations sur la voie du recyclage. Cette pratique devrait être étendue à l'ensemble du Québec et s'appliquer également aux matières putrescibles. Bien sûr, des exceptions pour les grandes entreprises qui ont des contrats particuliers avec des recycleurs peuvent être établies.

---

<sup>4</sup> Arrondissements Anjou ; Ahuntsic-Cartierville ; Côtes-des-Neiges/Notre-Dame de Grâce, Lasalle; Outremont; Mercier Hochelaga-Maisonneuve, Plateau Mont-Royal; Rosemont la Petite Patrie; Saint-Laurent, Saint-Léonard, Ville-Marie; et villes de Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Mont-Royal, Westmount.

## 7. LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AU PROJET DE WASTE MANAGEMENT

Dans le but d'atteindre les objectifs d'efficacité économique et environnementale, les choix relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMM doivent se faire de façon **concertée** et **planifiée**. Ces choix sont d'autant plus cruciaux que l'on sait que la CMM exporte une grande partie de ses matières résiduelles dédiées à l'enfouissement dans des régions voisines. Cette façon de disposer de ses matières résiduelles ne tient pas compte de tous les impacts que cela peut avoir sur l'environnement, la santé et les infrastructures.

De plus, on remarque que quatre régions administratives du Québec accueillent plus de 65 % de l'enfouissement des matières résiduelles du Québec, ce qui est nettement supérieur à ce qui est généré sur le territoire des quatre régions administratives en question. On y voit une source d'inquiétude et d'iniquité sociale qui sont grandement décriées par la population.

### A. L'acceptabilité sociale

Pour les CRE, le *Projet d'agrandissement du L.E.T. de Sainte-Sophie (sud et ouest)* aurait des répercussions sur la qualité de vie des citoyens de la région et des municipalités avoisinantes. Nous croyons qu'il serait plus que temps qu'une enquête soit menée concernant les impacts sur la qualité de vie de la population environnante actuelle et future.

Eu égard aux nuisances et aux atteintes probables à la santé, le principe de précaution mentionne que l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. Jusqu'à présent, aucune étude ne démontre formellement l'absence de risque pour la santé dans le cas d'un L.E.T. d'une telle dimension.

Nous pensons que l'ampleur du projet constitue une atteinte au droit des citoyens à une excellente qualité de vie. Les citoyens vivant à proximité du L.E.T. voient dans ce projet une injustice sociale. Ils se demandent pourquoi ils devraient vivre à proximité d'un méga L.E.T. qui reçoit une énorme quantité (approximativement 1 million de tonnes/année) de matières résiduelles en provenance de la CMM et d'autres régions.

Il est important de rappeler que le Québec a adhéré aux objectifs de Rio sur l'environnement et le développement durable, objectifs qui visent à maintenir l'intégrité de l'environnement, à améliorer l'équité sociale et l'efficacité économique. Dans cette perspective, les gouvernements ont la responsabilité de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leurs compétences ou sous leur contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement et que le développement soit réalisé de façon à satisfaire les besoins des générations actuelles, sans hypothéquer les besoins de générations futures. Le *Projet d'agrandissement du L.E.T. de Sainte-Sophie (sud et ouest)* transférerait à une collectivité locale les inconvénients résultant de l'enfouissement d'une part importante des matières résiduelles d'un territoire qui regroupe une grande partie de la population de la CMM et des autres régions.

Le *Projet d'agrandissement du L.E.T. de Sainte-Sophie (sud et ouest)* ne permet pas la responsabilisation des milieux locaux et régionaux, en vertu des principes fixés par la *Politique*

québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, ni l'équité sociale, en vertu des principes du développement durable. Les effets néfastes qui en résulteraient, (biogaz, lixiviat, odeurs, présence de vermine, etc.) dépassent la durée d'enfouissement de plusieurs décennies et va à l'encontre du principe d'équité intergénérationnelle.

## **B. Les espaces boisés et le territoire agricole**

Les CRE s'inquiètent de la disparition continue des terres agricoles dans la grande région montréalaise.

Le territoire agricole de la région métropolitaine de Montréal vit donc, depuis plus de 30 ans, sous un régime législatif visant, d'une part, la protection du territoire agricole et, d'autre part, l'aménagement du territoire.

Durant cette période on remarque qu'une grande superficie de la zone agricole a malgré tout été affectée à d'autres usages que l'agriculture et ce « *en dépit du décret de révision de la zone agricole en 1991, qui explique le retrait de près de 27000 hectares de terres* »<sup>5</sup>. Aujourd'hui, on n'a qu'à penser aux multiples développements résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels qui ont été réalisés entre 2001 et 2006.

Encore aujourd'hui, dans les zones urbaines et périurbaines, le territoire agricole continue néanmoins de subir des pressions. « *De plus, les autorisations d'usage non agricole en zone agricole constituent un problème important. Il y a donc lieu de protéger rigoureusement cette ressource collective d'une manière permanente* ».<sup>6</sup>

Selon M. Claude Marois, professeur titulaire au Département de géographie de l'Université de Montréal, a bien résumé de nombreuses préoccupations exprimées, lors des audiences publiques de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, en rappelant que les pressions urbaines sont toujours présentes et que la protection des terres agricoles « *est plus que jamais nécessaire pour la survie et la promotion de l'agriculture périurbaine et la conservation du patrimoine bâti et paysager* ».<sup>7</sup>

De plus, la Commission recommande « *que le territoire agricole du Québec soit traité comme un patrimoine collectif faisant l'objet de mesures exceptionnelles de protection afin d'assurer la pérennité des activités agricoles exercées, dans une optique de développement durable* ».<sup>8</sup>

Ce projet d'agrandissement viendrait rapprocher ce type d'activité des terres agricoles (et ferait disparaître une zone tampon caractérisée par la présence d'un bois) ; deux activités en soi non compatibles. Une telle proximité pourrait avoir un impact négatif sur l'exploitation des terres agricoles avoisinantes.

---

<sup>5</sup> Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Une vision d'action commune, Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, Région métropolitaine de Montréal 2001 – 2021, juin 2001

<sup>6</sup> Idem

<sup>7</sup> Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir, Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, janvier 2008

<sup>8</sup> Idem

### C. Les nuisances et les enjeux environnementaux

Le *Projet d'agrandissement du L.E.T. de Sainte-Sophie (sud et ouest)* aurait comme conséquence d'augmenter les risques encourus sur l'environnement et la santé suivant l'augmentation des eaux de lixiviation et des biogaz produits.

Dans une perspective d'analyse de cycle de vie et donc de considérer dans sa globalité les impacts des différents choix pour disposer de nos matières résiduelles, plusieurs études démontrent que le recyclage et le compostage sont largement plus intéressants que l'élimination, y compris l'enfouissement. Même si la récupération et la valorisation des biogaz sont souhaitables, il n'en demeure pas moins d'une part que la captation n'est pas totale et que les économies d'énergie réalisées avec la réinjection des matières résiduelles dans le cycle de production sont nettement plus importantes. Jeffrey Morris<sup>9</sup>, PhD en économie, directeur de Sound Resource Management, une firme de recherche spécialisée en économie et en environnement (Olympia, WA), donne l'exemple suivant : si un ménage recyclait à 100% et compostait à 100%, cela équivaldrait en terme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à ne plus utiliser du tout sa voiture. D'un point de vue de lutte aux changements climatiques, l'intérêt est clair.

Surtout quand on sait que les L.E.T. sont responsables de 6 % des GES et que dans le Programme des nations Unies pour l'environnement, Division Technologie, Industrie et économie on peut lire : *«Le constat : une croissance accélérées des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.....Ces émissions dépassent la capacité de fixation des écosystèmes et le taux de CO2 atmosphérique ne cesse d'augmenter (+ 20 % en 50 ans).*

*Pour la première fois de l'histoire de l'humanité, l'activité humaine affecte un paramètre déterminant des équilibres de la biosphère – La communauté scientifique s'accorde unanimement à annoncer des déséquilibres climatiques et écologiques importants, exposant à court terme les populations et les activités humaines à des risques majeurs : phénomènes météorologiques extrêmes accentués (ouragans, tempêtes, sécheresses, inondations...) fonte des glaciers continentaux, augmentation du niveau des océans, difficultés d'adaptation des formations végétales (cultures, milieux naturels...) à l'évolution trop rapide des climats, impacts épidémiologiques (modification de la virulence et des zones d'infestation de pathologies, virus)».*<sup>10</sup>

**Pour les CRE, même avec de meilleures pratiques et une technologie plus performante, l'enfouissement massif et pêle-mêle de matières recyclables ou compostables demeure un gaspillage de ressources et d'énergie qui ne devrait plus être permis à l'avenir.**

Les CRE appréhendent un accroissement des nuisances telles que les mauvaises odeurs, la présence de goélands, l'augmentation accru du transport routier et du bruit qui probablement contribueront à la détérioration de la qualité de vie des citoyens et ce sans compter les risques

---

9 Jeffrey Morris, Comparative LCAs for Curbside Recycling Versus Either Landfilling or Incineration with Energy Recovery, Int J LCA 10 (4) 273 – 284 (2005) p273-284.

<sup>10</sup> <http://www.unep.fr/fr/hilites/infocus/tree/climat.htm>

d'accidents environnementaux. D'après les informations rendues publiques, il est normal que la population craigne de s'exposer à une augmentation des nuisances parce qu'il appert que Waste Management n'a pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour corriger les nuisances qui perdurent encore aujourd'hui et ce depuis plusieurs années.

De plus, les CRE émettent certaines réserves sur le sérieux et la qualité des inventaires notamment en raison du manque de données sur les périodes d'inventaires, puisque les espèces animales et végétales se succèdent dans le temps (ex. : les rainettes apparaissent seulement au printemps et ne sont quasiment plus visibles en plein été ; la migration de la faune ailée et de la sauvagine se fait durant la période printanière et automnale).

Les inquiétudes concernant les mauvaises odeurs et les biogaz sont omniprésentes. Ces odeurs provenant des L.E.T. sont des irritants sur le plan physique et psychologique. Il est donc important que le gouvernement du Québec s'assure que des études soient réalisées afin d'obtenir des garanties quant aux effets à court, moyen et long termes des biogaz et de ses composantes sur la santé et l'environnement des zones avoisinantes des grands producteurs de polluants atmosphériques tels les mégas dépotoirs.

Afin d'éviter des problèmes de voisinage concernant les odeurs et dans un principe de précaution, il serait bon de s'inspirer pour les L.E.T. de ce qui est proposé dans le futur schéma d'aménagement et de développement de la CMM : *«Les distances séparatrices;...L'annexe 6 précise les immeubles protégés de même que les balises applicables au premier périmètre de protection de 500 mètres situé en périphérie du périmètre d'urbanisation métropolitain ; dans cette aire, l'implication de nouvelles installations d'élevage possédant un coefficient d'odeur de 0,8 et plus est prohibée. Le coefficient d'odeur de 0,8 et plus cible les installations d'élevage les plus problématiques en matière d'odeur comme l'élevage de porcs, de volailles, de veaux, de visons, de renards ainsi que certains élevages avec aires d'alimentation extérieure.*

*De plus, un second périmètre de protection s'étend jusqu'à 1 000 mètres en périphérie du périmètre d'urbanisation métropolitaine et s'applique aux établissements d'élevage de gestion de déjections sur les fumiers liquides ; dans l'aire en cause, l'implantation de nouveaux établissements d'élevage, possédant un coefficient d'odeur de 0,8 et plus et procédant selon un mode de gestion des déjections sur fumier liquide, est prohibée. Le périmètre est agrandi, pour ces mêmes établissements, de 500 mètres supplémentaires pour le territoire situé dans les vents dominants d'été».*<sup>11</sup>

Reste à savoir quel est le coefficient d'odeur émis par le L.E.T. présentement et dans le futur ?

Avec le Projet d'agrandissement du L.E.T. de Sainte-Sophie (sud et ouest) et le statu quo pour l'enfouissement des matières putrescibles, la présence accrue des goélands en serait augmentée.

L'exposition au bruit, liée au camionnage et aux machineries sur le site, pourrait dans certaines circonstances nuire au bien-être, au confort ou à certaines activités de la population, au même titre que les odeurs.

---

<sup>11</sup> Communauté métropolitaine de Montréal, Projet de schéma d'aménagement et de développement, Cap sur le monde : pour une région Métropolitaine de Montréal Attractive, mars 2005

Eu égard à la pente naturelle et malgré la qualité de la technologie employée, les CRE, au même titre que les citoyens, s'inquiètent du risque potentiel de contamination de la nappe phréatique qui permet l'approvisionnement des sources d'eau potable pour la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, située au Sud du site, et pour les citoyens situés à proximité du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

#### **D. Les milieux humides**

Le projet d'agrandissement du L.E.T. de Sainte-Sophie (sud et ouest) empièterait dans une tourbière et *«entraînera la destruction d'une superficie d'un peu moins de quatre (4) hectares de tourbière et de marécages boisés ...»*<sup>12</sup>. Or, dans la partie touchée, on retrouve la Woodwardie de Virginie, le fimbriostyle d'automne et la dryoptère de Clinton des espèces floristiques qui sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Pourtant, dans un autre avis émis par le Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable on peut lire *«Pour la colonie de woodwardie de Virginie le long du corridor préférentiel (tracé «est»), nous suggérons prioritairement le contournement comme mesure d'atténuation ; la transplantation ne pouvant qu'être une mesure de dernier recours»*.<sup>13</sup>

De plus, dans le document *«Avis concernant une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Woorwardie de Virginie) située à l'emplacement du tracé «est» du gazoduc Bécancour ainsi que sur la valeur écologique des milieux humides et aires protégées»*, on peut y lire *«il s'agit d'une fougère issue d'un rhizome rampant de la famille des blechnacées, atteint sa limite nord dans le sud du Québec. Elle est constituée de frondes solitaires ou éparses mesurant 60 à 100 cm de longueur. Son habitat naturel se résume en des tourbières ombrotrophes et minératrophes arbustives ou boisées, marécages à érables rouge et à aulne rugueux et des marais tourbeux (réf. 8; p. 2). Au Québec, elle pousse principalement dans les tourbières, fogs, fens boisés) (Labrecque et Lavoie 2002) (réf.5; p. 7).*<sup>14</sup>

*«En effet, la woodwardie de Virginie compte une trentaine d'occurrences au Québec dont la plupart sont constituées de petites populations et, par conséquent, très vulnérables aux perturbations (réf. 7 et réf. 8; pp. 3-6)».*

Les CRE s'inquiètent donc de la possible disparition de cette plante sur le site de Waste management.

---

<sup>12</sup> Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, correspondance du 21 novembre 2008, No dossiers SCW 446418; V/R : 3211-23-081; N/R : 5145-04-18 (335)

<sup>13</sup> Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, correspondance du 25 mars 2004, No dossiers V/R : 3211-10-08 – N/F : 53906 – 5145-04-18 (E-235)

<sup>14</sup> Idem

## 8. CONCLUSION

Rappelons encore, puisque les concepts sont encore loin d'être vraiment appliqués, **qu'il est prioritaire d'orienter la gestion des matières résiduelles vers le concept du développement durable en regard des objectifs de la régionalisation, de la réduction à la source, de la récupération, du recyclage et de la valorisation avant tout autre mode de disposition.**

La gestion des matières résiduelles représente des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et politiques de grande importance. La question des sites d'enfouissement se trouve au cœur de ce débat.

La situation particulière débattue ici est d'autant plus lourde de conséquences que la CMM est à analyser les différentes technologies existantes pour la valorisation biologique des matières organiques et que les villes de Montréal et Laval ont signé une entente de dix (10) ans pour la récupération des matières recyclables avec l'entreprise GROUPE TIRU Canada.

Il est donc important et impératif d'attendre les résultats de ces initiatives, et il en va certainement de même pour plusieurs municipalités de la CMM et des régions avoisinantes, avant de se prononcer à moyen et long termes sur les capacités d'enfouissement à autoriser.

Il faut tenir compte également des engagements des municipalités à atteindre 60% de recyclage sous peu et 60% de valorisation biologique d'ici 2012.

De plus, le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* arrive à terme et malheureusement, on constate que les objectifs n'ont pas été atteints. Ceci ne signifie pas pour autant qu'ils sont inatteignables. Pour preuve, les municipalités d'ici ou d'ailleurs les ont déjà atteints ou dépassés. Le nivellement doit se faire par le haut. Le gouvernement du Québec est à travailler sur un nouveau Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles qui doit orienter et déterminer les modes de gestion responsables. Il dispose de nombreux outils pour influencer drastiquement les tendances de la gestion des matières résiduelles au Québec (réglementation pour interdire l'enfouissement de matières spécifiques comme les matières putrescibles, financement d'infrastructures en favorisant la régionalisation, partage des responsabilités, augmentation de la redevance à plus de 40 \$ la tonne...) et la décision quant à l'acceptation ou non de la demande actuelle de Waste Management en fait totalement partie.

À toujours vouloir prioriser l'économie à court terme, les CRE de la région métropolitaine croient que l'on fait fausse route. Le monde peut et pourra toujours se relever d'une crise économique mais, il aura de la difficulté à se relever d'une crise environnementale ou écologique, laquelle aura certainement de graves répercussions sur l'économie et la santé. L'humanité en sera triplement affectée.

En raison de la crise économique que nous vivons présentement et afin d'en minimiser l'impact, on doit immédiatement revoir notre façon de faire et d'agir pour relancer notre économie.

**Pour les CRE, les choix sont très clairs, on doit favoriser l'environnement, tenir compte de la capacité de support des écosystèmes et mettre réellement le développement durable en application.**



**Les CRE recommandent donc :**

- **que l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie (sud et ouest) tel que demandé soit refusé au promoteur;**
- **qu'une autorisation d'enfouir ne soit donnée que pour 3 ans et que les volumes soient ajustés en conséquence et revus à la baisse dans une perspective d'atteinte des objectifs de la Politique québécoise;**
- **que la Commission considère le dépassement dans le futur des objectifs actuels de la Politique pour évaluer les réels besoins en sites d'enfouissement;**
- **que Waste Management propose sur son site un scénario 2 qui inclurait le recyclage et le compostage;**
- **que les secteurs où se retrouve la *woodwardie de Virginie* soient protégés et donc non développés;**
- **que les espaces naturels présents sur le site fassent l'objet d'une protection eu égard à leur intérêt écologique et à titre de zone tampon notamment pour les terres agricoles situées à proximité (3,5ha de milieux humides et 71,5ha de bois);**
- **que les municipalités prennent en charge la collecte et le traitement des matières recyclables et compostables des ICI;**
- **Que les municipalités s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre le taux de détournement de 60% d'ici 2012 et que ce 60 % soit considéré comme un minimum à atteindre et à dépasser.**

## 9. BIBLIOGRAPHIE

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, 1998 ;

Communauté métropolitaine de Montréal, Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, Vers une gestion responsable de notre environnement, , septembre 2003 ;

Waste Management, Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie (sud et ouest), août 2008 ;

Bureau d'audience publiques sur l'environnement, Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie, Rapport d'enquête et d'audience publique, Rapport 189, avril 2004 ;

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Agriculture et agroalimentaire : Assurer et bâtir l'avenir, Rapport de la Commission, 31 janvier 2008 ;

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Une vision d'action commune, Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, Région métropolitaine de Montréal 2001 – 2021, juin 2001 ;

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Avis relatif au projet d'«Installation du gazoduc Bécancour», V/R : 3211-10-08 – N/F : 53906 – 5145-04-18 (E-235), 25 mars 2004 ;

Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Avis relatif à la recevabilité du projet d'«agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie (sud et ouest)», nos Dossiers : SCW 446418; V/R : 3211-23-081; N/R : 5145-04-18 (335), 28 janvier 2008

Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, nos Dossiers : SCW 446418; V/R : 3211-23-081; N/R : 5145-04-18 (335), 21 novembre 2008

Communauté métropolitaine de Montréal, Projet de schéma d'aménagement et de développement, Cap sur le monde : pour une région métropolitaine de Montréal Attractive, mars 2005

## 10. ANNEXES



Montréal, le 24 septembre 2008

### **Objet : Collecte porte-à-porte des matières putrescibles sur votre territoire**

Madame, monsieur,

Plusieurs arrondissements et villes liées de Montréal étudient ou font l'essai présentement de la collecte porte-à-porte des matières putrescibles, incluant non seulement les résidus verts mais également les résidus de table. Comme vous le savez, les matières putrescibles représentent environ 40% des matières résiduelles générées par les ménages montréalais et leur collecte constitue donc un élément déterminant dans la réduction de la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

Dans le contexte de l'adoption imminente du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de Montréal*, **le CRE-Montréal souhaite connaître la position de votre arrondissement ou de votre ville concernant la mise en place de la collecte porte-à-porte des matières putrescibles (résidus de table et résidus verts).**

- 1. Dans un premier temps, nous souhaitons savoir si votre arrondissement ou votre ville est favorable à la mise en place de la collecte des matières putrescibles porte-à-porte sur votre territoire. Si non, pourquoi ?**
- 2. D'autre part, nous aimerions connaître la date prévue pour débiter la collecte porte-à-porte des matières putrescibles sur votre territoire.**

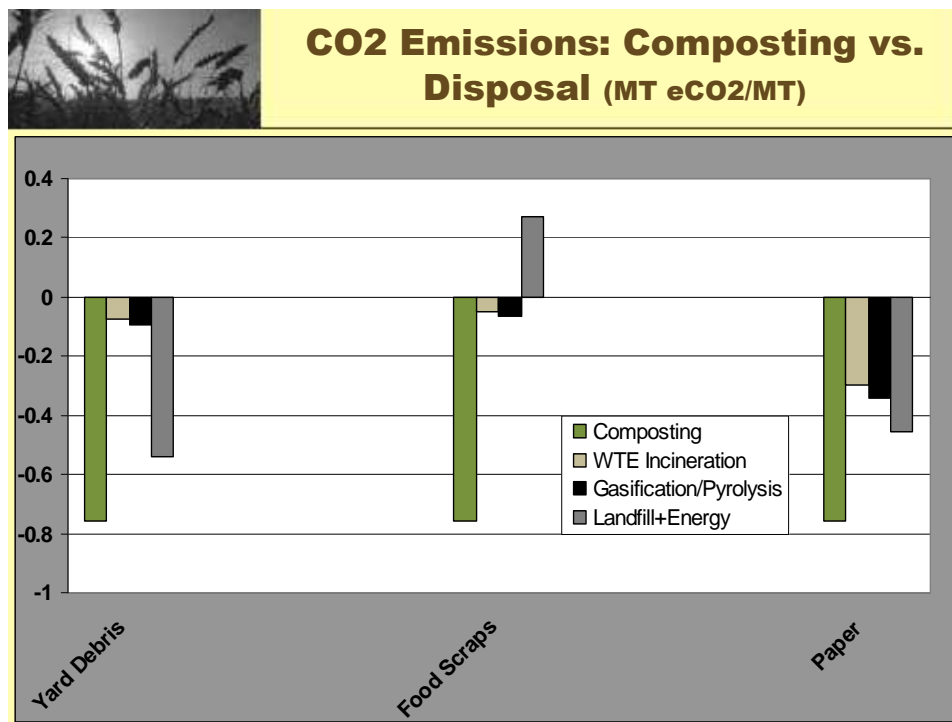
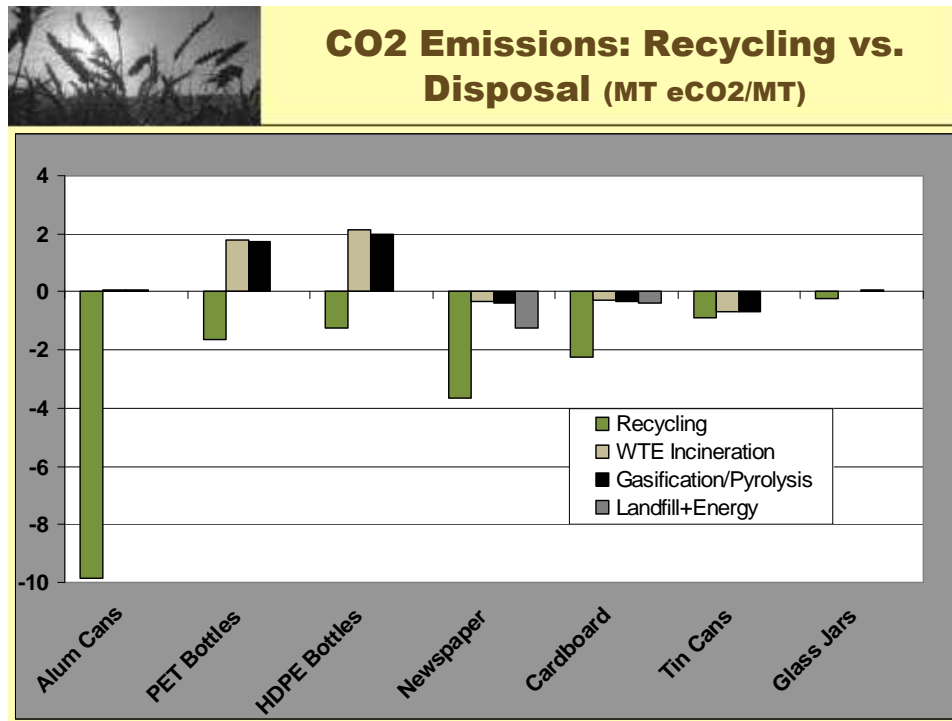
L'atteinte de l'objectif global de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, soit 60% de détournement de l'élimination, passe nécessairement par la collecte des matières compostables. Or, Montréal ne détourne présentement de l'élimination que 22% de l'ensemble de ses matières résiduelles et seulement 7% de ses matières putrescibles. Tant du point de vue environnemental qu'économique, les Montréalais ne peuvent se permettre de continuer de gaspiller des millions de dollars pour enfouir annuellement près de 800 000 tonnes de matières résiduelles, qui ne constituent pas des déchets mais de précieuses ressources, dans les sites de Lachenaie, Sainte-Sophie ou Saint-Thomas.

Au cours des prochains mois et des prochaines années, citoyens, industries et municipalités de l'île de Montréal devront conjuguer leurs efforts pour réduire la quantité de matières résiduelles générées et les matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Pour y parvenir, la collecte des matières putrescibles et leur compostage dans des infrastructures construites à cet effet dans l'agglomération montréalaise sont des incontournables. Les arrondissements et les villes qui composent l'agglomération montréalaise ont un rôle capital à jouer à ce niveau. Les MontréalaisES qui ont adopté le recyclage il y a déjà plusieurs années sont maintenant prêts à passer au compostage, mais sans collecte municipale ni infrastructures de compostage, les citoyens ne peuvent faire ce pas important. Leur permettez-vous bientôt sur votre territoire de trier leurs résidus de table à des fins de compostage ?

En attendant une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

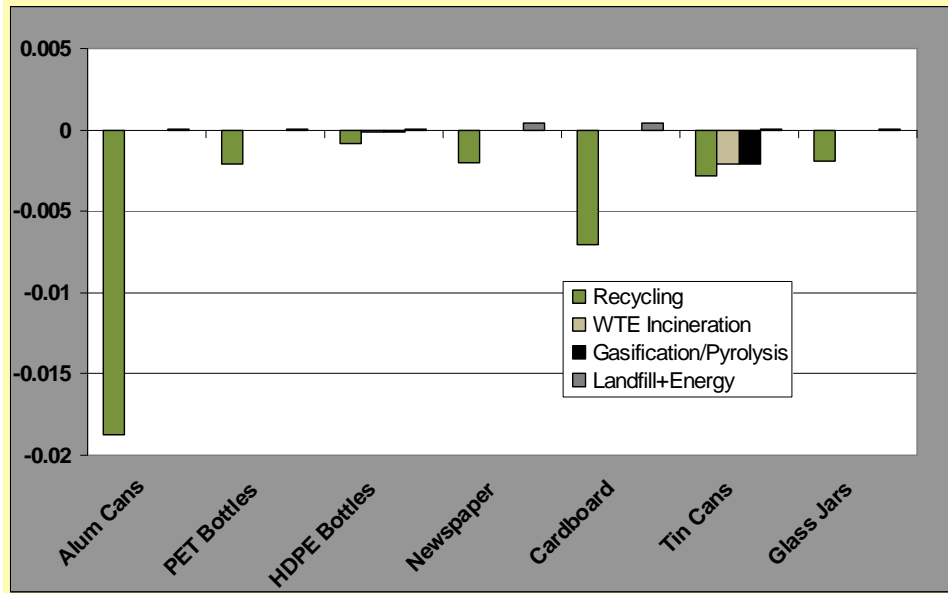
André Porlier  
Directeur général  
454 Avenue Laurier Est, Montréal, Qc, H2J 1E7

Diagrammes tirés de la présentation PPT de Jeffrey Morris, donnée le 21 octobre 2008 lors de la vidéo conférence organisée par le CRE-Montréal : «Recycling and Composting Saves Money, Energy & Pollution Compared to Disposal Via Waste-to-Energy (WTE) Conversion»





### Particulate Emissions: Recycling vs. Disposal (MT ePM2.5/MT)



### Toxics Emissions: Recycling vs. Disposal (MT eToluene/MT)

